



Le mercredi 19 avril 2023

Objet : Taxe d'apprentissage 2023 « Créons du lien École Entreprise »

Madame, Monsieur

Le solde de la taxe d'apprentissage qui était jusqu'à présent directement versé par les employeurs aux établissements doit désormais être déclaré et versé annuellement en exercice décalé auprès de l'URSSAF ou de la MSA. Ce solde représentera 0,09 % de la masse salariale 2022.

Comme vous le savez, la taxe d'apprentissage est un moyen de soutenir financièrement nos lycées. Votre versement est précieux, il permet l'amélioration des conditions de réussite des jeunes dans nos établissements : voyages d'études, chantiers techniques, visites, mobilités internationales, nouveaux équipements ...

### Comment flécher le solde de votre taxe d'apprentissage à notre établissement ?

- 1) Se connecter à la plateforme SOLTÉA avec ses identifiants net-entreprises.fr (attention : pensez à vérifier vos identifiants en amont en relation avec votre comptable ou cabinet comptable)
- 2) Choisir le bénéficiaire du solde, via le moteur de recherche et renseigner les éléments par l'UAI :

Pour le lycée agricole Charlemagne	Pour le lycée agricole Martin Luther King	CFAA de l'Aude
<b>LEGTA CHARLEMAGNE</b> <b>Code UAI : 0110669T</b> <input type="checkbox"/> Agronomie, productions végétales <input type="checkbox"/> Viticulture et œnologie <input type="checkbox"/> Gestion et protection de la nature <input type="checkbox"/> Conduite et gestion d'une entreprise Viti vinicole <input type="checkbox"/> Conduite de productions horticoles	<b>LPA MARTIN LUTHER KING</b> <b>Code UAI : 0110710M</b> <input type="checkbox"/> Gestion des milieux naturels et de la Faune <input type="checkbox"/> Services aux personnes et aux territoires	<b>Don en nature uniquement adressé au CFA directement via la promesse d'engagement.</b>

- 3) Dites-nous que vous nous soutenez en remplissant la promesse ci-jointe et en nous l'envoyant à [campusterreetnatureta@educagri.fr](mailto:campusterreetnatureta@educagri.fr) . Vous pouvez également soutenir notre CFA par des dons en nature.

### Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

- Pour le lycée agricole Martin Luther King à Narbonne : Mme Hélène JAMOT, tél : 04-68-41-96-74
- Pour le lycée agricole Charlemagne et le CFA à Carcassonne : M. Didier CHAMBON, tél 04-68-11-91-23
- Ou par mail : [campusterreetnatureta@educagri.fr](mailto:campusterreetnatureta@educagri.fr)

Vous pouvez nous retrouver directement sur notre site internet : [campusterreetnature.fr](http://campusterreetnature.fr)

Vous remerciant par avance pour votre soutien, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Directrice du Campus Terre & Nature

Gwénaëlle LEPAGE





## TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 « Créons du lien Ecole-Entreprise »

### 1) ENGAGEMENT DE VERSEMENT à envoyer par mail à [campusterreetnatureta@educagri.fr](mailto:campusterreetnatureta@educagri.fr) :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Personne à contacter : Mme / M

Mail :

Téléphone direct :

### 2) MONTANT DE VOTRE VERSEMENT

.....  
.....

Nous vous remercions d'avoir fait le choix sur SOLTÉA de nous soutenir  
(site internet du Campus : [campusterreetnature.fr](http://campusterreetnature.fr))

Lycée Martin Luther King code UAI : 0110710M

Lycée Charlemagne code UAI : 0110669T

Pour toutes questions, merci de prendre contact avec :

Lycée Martin Luther King : Mme Hélène JAMOT, [helene.jamot@educagri.fr](mailto:helene.jamot@educagri.fr), 04-68-41-96-74

Lycée Charlemagne : M. Didier CHAMBON, [didier.chambon@educagri.fr](mailto:didier.chambon@educagri.fr), 04-68-11-91-23

### 3) PARTIE RESERVEE AU SERVICE COMPTABLE DU CFAA UNIQUEMENT POUR LES DONNS EN NATURE

Partie réservée au service comptable du CFAA qui vous sera retournée après réception du don

Ce document fait office de reçu libératoire :

Date et signature de l'agent comptable